



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 4 septembre 2009
à la Maison des Associations à Colmar**

L'an deux mil neuf, le quatre septembre à 19 heures, les membres du Comité Départemental du Tourisme Equestre du Bas-Rhin inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim sous Volume XX, n° 1011, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège du Comité Régional du Tourisme Equestre d'Alsace, Maison des Associations à Colmar.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le Conseil d'Administration à date du 3 août 2009 conformément à l'article 23 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Roland ADAM assisté de Mlle Anne VONTHRON en qualité de secrétaire de séance ainsi que Monsieur Jean Louis SIAT, Trésorier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et représentés. Ladite feuille de présence permet de constater que 21 groupements sur 30 qui représentent 1602 licenciés sur 2152 sont présents et représentés.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 23 des statuts étant atteint, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant fixé dans la convocation.

- 1) Allocution de bienvenue du Président Roland ADAM
- 2) Adoption des nouveaux statuts, du nouveau Règlement Intérieur ainsi que la nouvelle dénomination de l'association.
- 3) Votes secret sur l'adoption des nouveaux statuts, du nouveau Règlement Intérieur ainsi que la nouvelle dénomination.

Allocution de bienvenue du Président

Roland ADAM ouvre la Séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assisté à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Propositions des nouveaux statuts et du nouveau Règlement Intérieur.

Roland ADAM expose les raisons de la convocation.

- 1) Administration judiciaire ; à l'époque les dirigeants de la FFE avaient refusé de mettre les statuts de la FFE en conformité avec la nouvelle loi Lamour, qui limitait le poids des professionnels dans les instances dirigeantes.
Résultat : la FFE perdait ses délégations et était mise sous administration judiciaire de Me Legrand.





**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 4 septembre 2009
à la Maison des Associations à Colmar**

Dans la foulée, le CNTE a aussi été mis sous tutelle judiciaire, et le Comité nouvellement élu présidé par Bernard PAVIE a été destitué.

- 2) Mise en conformité FFE : la FFE a modifié en profondeur ses statuts et règlement intérieur, puis a procédé à l'élection d'un nouveau Comité en 2007, comprenant 6 membres élus au titre du Tourisme Equestre.
- 3) Mise en conformité CNTE : le CNTE a modifié ses statuts en 2008. Nous avons alors - CRTE Alsace, CDTE 67 et 68 - fait campagne contre ses statuts qui enlevaient définitivement toute indépendance du CNTE et le mettait sous la coupe de la FFE. Malgré tout ces statuts ont été adoptés, et il s'en est suivi le 25 juin 2009 l'élection d'un nouveau Comité CNTE, avec 11 membres dont le président Bernard PAVIE.
Désormais, le CNTE n'est plus sous mandat judiciaire !
- 4) Mise en conformité des CRTE et des CDTE : par un courrier daté d'avril 2009 - donc avant même le nouveau Comité CNTE - la FFE enjoint tous les CRTE et CDTE à mettre leurs statuts en conformité avec ceux de la FFE et du CNTE. Il est même écrit : « à noter que seuls les comités qui adopteront ces textes seront reconnus officiellement comme Comités Régionaux et Comités départementaux de Tourisme Equestre par le CNTE et la FFE ». Ces statuts ne nous conviennent pas plus que ceux du CNTE, mais nous sommes tenus de les adopter sous peine de perdre notre délégation officielle, nous appuyons donc sur un vote positif. Nous sommes un certain nombre à penser qu'il sera possible de modifier ultérieurement les clauses litigieuses.
- 5) Modalités et procédure de cette AG : nous avons convoqué tous les adhérents FFE ayant délivré des licences fléchées T.E. en 2008/2009. Cela représente pour le CDTE 67 : 30 adhérents et 2152 licences FFE fléchées T.E.
Quorum requis : 2/3 des adhérents - 2/3 des licences. Si le quorum n'est pas atteint, prochaine AG le 5 octobre.





**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 4 septembre 2009
à la Maison des Associations à Colmar**

Personne voulant prendre la parole, Roland ADAM met aux votes secrets telles qu'elles figurent à l'ordre du jour :

Adoption des nouveaux statuts, du nouveau Règlement Intérieur ainsi que la nouvelle dénomination.

6) Résultats des votes :

Ces résolutions sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés :

21 su 30 soit 70 % des votants

Et 1602 voix sur 2152 soit 74,44 % des licenciés.

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour accomplir les formalités au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Roland ADAM déclare la Séance levée à 21 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par la secrétaire de séance.

Eckbolsheim, le 4 septembre 2009

Le Président
Roland ADAM

La Secrétaire de Séance
Anne VONTHRON

Le Trésorier
Jean Louis SIAT

